



Compte-rendu de la réunion du conseil municipal de la commune de Fauguernon du mardi 19 décembre 2023

Le conseil municipal s'est réuni en mairie le 19 décembre 2023 sous la présidence de M. Patrick FLAMAND, Maire.

Présents : M. Claude Guesdon, 1er adjoint, Mme Anne Duruflé, 2ème adjointe, M. Denis Besnier, Mme Dominique Gautier, M. Christophe Gentil, M. Philippe Gurrey, M. Remy Guillotin, Mme Marie-Claude Huby, M. Jean-Paul Malfilâtre, conseillers.

Secrétaire de séance : Anne Duruflé

La séance est ouverte à 19 heures.

A l'ordre du jour :

1) Délibération 29/2023 : Décision modificative technique.

M. Jean-Jacques Martin, conseiller aux décideurs locaux au Trésor public, demande à la commune d'inscrire les dépenses liées à la rénovation du patrimoine sur deux lignes du budget 21621 et 21622, alors qu'elles apparaissaient sur la seule ligne 21611.

Vote favorable à l'unanimité

2) Délibération 30/2023 : convention d'adhésion au service d'assistance au remplacement du centre de gestion

La secrétaire de mairie, Bénédicte Baillat, a annoncé au Maire qu'elle souhaitait être mutée à Lisieux à compter du 1er février 2024. Le Maire propose que la commune adhère au centre de gestion administratif de la fonction publique territoriale en charge de faciliter le recrutement d'une secrétaire remplaçante pour assurer la continuité du service à la mairie. L'adhésion est gratuite.

9 voix favorables à l'adhésion, 1 contre.

3) Délibération 31/2023 : Certificat d'urbanisme opérationnel 014.260.23.0023 demandé par la famille Larue-Filâtre.

Le Maire propose de voter à bulletin secret. Il est rappelé que l'agglomération ayant déjà accepté le CU, la commune pourrait passer en justice si elle rejette cette demande.

8 voix pour l'octroi du CU, 2 contre

4) délibération 32/2023 : CLECT de la Communauté d'agglomération Lisieux Normandie

La CLECT (commission locale d'évaluation des charges transférées) procède à l'évaluation du coût des compétences entre communes et agglo. Les communes de Mézidon Vallée d'Auge, Saint-Pierre-en-Auge et Orbec ont voté pour le retour des compétences pour l'entretien des haies.

7 voix favorables, 1 contre, 2 abstentions.

5) Délibération 33/2023 : Subvention pour les pompiers humanitaires dans le Pas-de-Calais

Les pompiers humanitaires du GSCF (groupe secours catastrophe français) ont adressé à la mairie une demande de subvention pour soutenir les communes du Pas-de-Calais touchées par les inondations.

9 voix contre et une abstention.

Questions diverses :

- Le Maire signale que, dans le dernier recensement, la population de Fauquernon compte 242 personnes, dont 7 étudiants.

- Le Maire fait le point sur le coût des travaux réalisés dans l'église qui s'élève globalement à 34 569,50 € HT, dont 10 690 € pour les vitraux, 7 700 € pour la restauration des sculptures et 16 179,50 € pour celle des tableaux. Ces travaux ont été largement subventionnés par la DRAC (4 211 €), le Département (15 941 €) et l'agglomération (2 058 €). La contribution de la mairie sur fonds propres s'élève à 3 556,50 €.

- Le projet de rassemblement des lieux de collecte des poubelles et déchets pourrait aboutir sur la route de la Forge. Le propriétaire du terrain visé est prêt à vendre ensemble deux parcelles de 6 000 m² chacune. La mairie propose de n'en racheter qu'une.

- M. Jacques Besnier a adressé un courrier à la mairie demandant de prendre en charge les travaux nécessaires à la réparation des dégâts causés dans sa cour par les pluies torrentielles. Le Maire indique que la commune n'est pas concernée puisqu'il s'agit d'un terrain privé.

Des travaux de curage de fossé sont prévus sur la route départementale à compter du 8 janvier 2024

- Le Maire aborde la situation du gîte « le domaine aux lions » chemin de la Boullaye qui a fait l'objet d'une inspection de la commission de sécurité. Le Maire a été appelé à cinq reprises pour rappeler à l'ordre les occupants du gîte pour tapage nocturne. Monsieur Guillotin a interpellé le Maire en lui demandant : "qui a demandé à la gestapo d'intervenir". Le Maire a répondu que c'est lui-même qui avait contacté la commission de sécurité. Le gîte devra revoir à la baisse le nombre de couchage suite à l'inspection de la commission. Pour les gîtes, le nombre de couchage par personne, y compris les bébés, est limité à 15. Au-delà, le gîte devient un ERP (établissement recevant du public)

La séance est levée à 20h40

Le Maire, Patrick FLAMAND

